

[Menu](#)[← Toutes les pétitions](#)

Pétition publique n°4237

Pétitionnaire : Alexandre Titeux

Réforme de la loi sur les armes : autorisation encadrée du spray au poivre et des armes d'alarme pour la protection des citoyens.

Cette pétition est disponible dans d'autres langues :

[Allemand](#) [Anglais](#)

But de la pétition

Le but de cette pétition est de réformer la législation luxembourgeoise sur les armes afin de permettre aux citoyens majeurs, de bonne conduite et sans antécédents judiciaires, de détenir et de porter des moyens d'autodéfense non létaux, spécifiquement le spray au poivre homologué et les armes d'alarme (à blanc et à gaz). Cette réforme propose de s'inspirer du modèle juridique de la République fédérale d'Allemagne, notamment par la création d'un équivalent du « permis d'armement restreint » (Kleiner Waffenschein), garantissant un accès réglementé, contrôlé et sécurisé à des outils de protection individuelle dans l'espace public.

Motivation de la pétition

La législation luxembourgeoise actuelle sur les armes classe les moyens de défense purement passifs, tels que le spray au poivre ou les armes d'alarme, dans la catégorie des armes absolument prohibées. Cette réglementation rigide crée un déséquilibre sécuritaire au détriment